

CHALLENGE INTERRÉGIONAL

LA ROUTE DE L'OUEST FÉMININE

ORGANISÉ PAR LES COMITÉS RÉGIONAUX DE

BRETAGNE - CENTRE VAL DE LOIRE - NORMANDIE -
NOUVELLE AQUITAINE - PAYS DE LA LOIRE

Parrainage « maillots leaders » :

Société NORET



1 - Objet et but du Challenge

Ce Challenge a pour but de promouvoir le cyclisme des régions participantes et de permettre une confrontation interrégionale accrue de bon niveau entre les concurrentes.

Les épreuves retenues par chacune des régions constituent les manches de ce Challenge.

2 - Règlement du Challenge et cahier des charges s'y rapportant

2.1 - Catégories des épreuves et participation

Chaque région participante confie l'organisation d'une manche à un club, chaque manche étant constituée d'une épreuve cadettes-minimes et d'une épreuve seniors-juniors.

Le Challenge est ouvert à toutes les licenciées des diverses régions et se dispute à titre individuel ou par équipes constituées.

Deux classements journaliers distincts seniors-juniors et cadettes-minimes sont établis avec classements spéciaux pour les juniors et pour les minimes.

2.2 - Caractéristiques des épreuves

Les épreuves se déroulent sur une distance comprise :

- entre 45 et 50 km pour les cadettes/minimes,
- entre 80 et 90 km pour les seniors/juniors.

A partir de la 3^{ème} manche, la distance est portée à 90 km pour les seniors /juniors. La longueur du circuit est fixée à 8 km minimum.

Les classements sont établis au temps et donnent lieu à attribution de points à la place réelle en vue d'un classement général final.

Un contre-la-montre peut être organisé dans le cadre d'une épreuve par tronçons au temps. Dans ce cas, seul le classement général de la journée sera pris en compte pour l'attribution des prix et des points prévus.

Les droits des épreuves (Responsabilité Civile incluse) sont ceux prévus par les tarifications régionales respectives.

L'organisateur gère : animateur, primes, coupes, trophées. Il doit mettre des moyens vidéo à la disposition du juge à l'arrivée avec, au minimum, 2 moyens vidéo (caméra et tablette ou appareil photo) et doit également mettre 3 voitures suiveuses de dépannage (minimum), avec roues montées réglementaires, à la disposition du jury des arbitres de l'épreuve.

Il doit également prévoir des barrières avec cordages pour l'arrivée sur 150 à 200 mètres.

Si besoin, l'organisateur peut faire appel aux voitures des comités pour assurer le dépannage neutre. Une liaison radio doit être mise en place entre le podium et l'échelon course. Il doit être prévu une réunion des directeurs sportifs avant le départ des épreuves.

2.3 - Horaires de départ

Pour un retour convenable de toutes et tous, les horaires de départ devront obligatoirement avoir lieu **au plus tard** à :

- 12 h 45 pour l'épreuve cadettes/minimes,
- 14 h 30 pour l'épreuve seniors/juniors.

En cas de changement d'horaires, l'organisateur doit impérativement en informer tous les comités régionaux concernés avant diffusion dans le journal officiel.

Dans le cas de parcours « ville à ville » pour les juniors/seniors avec circuit final commun aux cadettes/minimes, l'organisateur doit adapter les horaires de départ afin de demeurer dans l'horaire de fin des épreuves.

2.4 - Règlementation course et officiels

Toutes les épreuves du Challenge sont courues sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Chaque région désigne le Président de jury et les arbitres, l'indemnisation et les frais de déplacement s'y rapportant sont à la charge de l'organisateur.

En cas de réclamation, le litige portant sur l'épreuve en question sera traité par le comité régional dans lequel se déroule la course. Les litiges portant sur le règlement du Challenge seront traités par une commission composée d'un représentant de chaque comité adhérent.

2.5 - Dispositif de secours

Le club organisateur s'engage à mettre en place un dispositif médical de secours présent sur place. Le dispositif préfectoral en matière de secours requis par le département concerné est la référence s'il est plus impératif.

2.6 - Barème des points - Classement général

L'attribution des points sur le classement de chaque épreuve sera le suivant, sauf la dernière faisant figure de finale :

1 ^{ère} : 50	6 ^{ème} : 29	11 ^{ème} : 19	16 ^{ème} : 14	21 ^{ème} : 9
2 ^{ème} : 45	7 ^{ème} : 26	12 ^{ème} : 18	17 ^{ème} : 13	22 ^{ème} : 8
3 ^{ème} : 40	8 ^{ème} : 24	13 ^{ème} : 17	18 ^{ème} : 12	23 ^{ème} : 7
4 ^{ème} : 36	9 ^{ème} : 22	14 ^{ème} : 16	19 ^{ème} : 11	24 ^{ème} : 6
5 ^{ème} : 32	10 ^{ème} : 20	15 ^{ème} : 15	20 ^{ème} : 10	25 ^{ème} : 5

Dernière épreuve (finale) :

1 ^{ère} : 80	6 ^{ème} : 55	11 ^{ème} : 35	16 ^{ème} : 22	21 ^{ème} : 14
2 ^{ème} : 75	7 ^{ème} : 50	12 ^{ème} : 32	17 ^{ème} : 20	22 ^{ème} : 13
3 ^{ème} : 70	8 ^{ème} : 46	13 ^{ème} : 29	18 ^{ème} : 18	23 ^{ème} : 12
4 ^{ème} : 65	9 ^{ème} : 42	14 ^{ème} : 26	19 ^{ème} : 16	24 ^{ème} : 11
5 ^{ème} : 60	10 ^{ème} : 38	15 ^{ème} : 24	20 ^{ème} : 15	25 ^{ème} : 10

Les points sont attribués à la place réelle.

Dans le cas d'une épreuve par tronçons, c'est la place au classement général final qui est prise en compte.

En cas d'ex-æquo pour une place, les concurrentes recevront chacune les points prévus au barème pour cette place.

En cas d'égalité de points au classement général, les concurrentes seront départagées par le nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, de 3^{ème} place ... jusqu'à la 5^{ème} place. Le dernier meilleur classement servira de départage en cas d'ultime égalité.

2.7 - Points de compensation sur le classement général

En cas de sélection départementale, régionale, D.N. sur l'une des manches des « Coupes de France » ou en équipe de France le jour d'une épreuve de la « Route de l'Ouest Féminine », il sera accordé 20 points de compensation à l'athlète concernée. Ce bénéfice sera accordé une seule fois au cours de l'année sur l'une ou l'autre des 4 premières manches.

Toutefois, ces points de compensation ne seront attribués que si l'athlète en ayant bénéficié participe à la manche finale et ne seront comptabilisés qu'à l'issue de la finale.

La licenciée concernée par ces points de compensation devra en avertir le dirigeant référent de sa région, qui lui-même en avisera le coordinateur ROF par mail, pour la prise en compte.

2.8 - Récompenses - Maillots de leader - Prix

2.8.1 - Epreuves du jour (Seniors/Juniors et Cadettes/Minimes)

Le club organisateur garantira les dotations suivantes :

- 228 € minimum juniors/seniors (grille 228.15), spécial juniors 47 € (grille 47.5),
- 107 € minimum minimes/cadettes (grille 107.15), spécial minimes 28 € (grille 28.5).

4 bouquets au minimum dans chacune des épreuves récompenseront les lauréates du jour, la 1^{ère} junior et la 1^{ère} minime étant incluses.

Les 2 autres juniors et les 2 autres minimes composant les podiums spécifiques se verront récompensés au gré de l'organisateur, ces récompenses pouvant être bouquets, gerbes, coupes ou médailles.

Les 4 leaders du classement général seront, chacune, récompensés par un bouquet.

Des récompenses (au gré de l'organisateur) pourront être attribuées aux podiums composés des 3 premières de chaque catégorie (minimes, cadettes, juniors et seniors).

Toutes autres dotations complémentaires sont laissées à l'initiative de l'organisateur.

2.8.2 - Maillots de leader du classement général.

Les lauréates du classement général minimes, cadettes, juniors et seniors recevront, à l'issue de chaque manche, un maillot de leader qu'elles auront obligation de porter sur la manche suivante.

En tant que partenaire officiel, la société **NORET** assure cette dotation en maillots.

2.8.3 - Prix attribués aux classements généraux.

Le total des prix attribués aux différents classements généraux est de 2 000 €, financés à parts égales par les cinq comités régionaux organisateurs de ce Challenge « R.O.F. », les prix attribués aux juniors et minimes sont cumulables.

Le Comité des Pays de la Loire assure la gestion des classements généraux, tant provisoires que définitifs, ainsi que la distribution des prix remportés à l'issue de la finale.

La participation financière de chaque comité régional est fixée à 500 €, dont 100 € au titre des frais de gestion supportés par le Comité des Pays de la Loire (gestion des classements, gestion des prix, remboursement des frais de déplacement du coordinateur ROF, ...).

2.8.4 - Tableau d'attribution des prix

	Seniors/juniors	Spécial juniors	Cadettes/minimes	Spécial minimes
1	230	50	100	30
2	180	30	70	20
3	150	20	60	10
4	120	20	50	10
5	100	20	40	10
6	80		30	
7	70		30	
8	60		30	
9	50		20	
10	50		20	
11	40		20	
12	40		20	
13	30		10	
14	30		10	
15	30		10	
TOTAL	1 260 €	140 €	520 €	80 €

2.9 - Calendrier du Challenge « Route de l'Ouest Féminine » 2019

Les épreuves auront lieu comme suit :

- | | |
|---|---------------------------------|
| - 17/03/2019 - Coutances (Normandie) | AG Orval Coutances |
| - 07/04/2019 - Dun-le-Palestel (Nouvelle Aquitaine) | ANC Dun-le-Palestel |
| - 12/05/2019 - Brest (Bretagne) | Kiclos Brest Métropole Cyclisme |
| - 02/06/2019 - Divatte-sur-Loire (Pays de la Loire) | VS Valletais + COTLA (*) |
| - 01/09/2019 - Fréigny (Centre Val de Loire) | VC Lucéen |

(*) Comité d'Organisation du Tour de Loire-Atlantique

2.10 - Attribution des dossards - Transmission des résultats

A partir de la 2^{ème} épreuve, les 20 premières des classements généraux, engagées règlementairement dans lesdites épreuves, se verront attribuer les numéros de dossard correspondant à leur rang dans ces classements. L'ordre d'appel sur la ligne de départ est déterminé par l'ordre croissant de ces mêmes numéros de dossard.

En sus des dossards, l'organisateur devra prévoir des plaques de cadre pour l'ensemble des compétitrices. Il doit également communiquer des adresses pour l'hébergement à proximité du lieu de la course ainsi que des adresses de restauration.

Les différents classements établis après chaque manche seront transmis, au plus tard dans les 48 heures suivant l'épreuve, au Comité Régional des Pays de la Loire qui assurera le suivi des classements généraux (ffilbien.pdl-ffc@orange.fr ou pdl-cyclisme@wanadoo.fr).

Les classements généraux seront diffusés, en retour, aux comités régionaux concernés.